

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MANTES-LA-JOLIE**

Réunion du 18 novembre 2019

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

NOTE DE SYNTHÈSE

Depuis 2007, la Ville de Mantes-la-Jolie s'implique dans la valorisation des sportifs de haut niveau. Dans cette perspective, elle souhaite récompenser les plus jeunes par l'allocation de bourses individuelles.

Au préalable, ces derniers doivent être inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau, arrêtée par les instances ministérielles, et être licenciés dans un club de Mantes-la-Jolie du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2019. Les résultats et trophées obtenus par les jeunes mantais figurant sur cette liste sont examinés.

Au regard de ces éléments, une liste de jeunes sportifs qui, par leurs efforts et leur réussite, auront su adresser, à la jeunesse mantaise, un message exemplaire (respect d'autrui, maîtrise de soi, partage, discipline...) a été établie par un jury composé de :

- l'Adjoint au Maire délégué aux Sports,
- le Directeur des Sports,
- le Directeur Adjoint des Sports.

Au titre de l'année 2019, le montant global des crédits inscrits s'élève à 18 000 euros. Aucune aide allouée n'est inférieure à 500 euros.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau et d'autoriser le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la liste des sportifs de haut niveau proposée par le jury en charge de la sélection,

Considérant que le jury s'est réuni le vendredi 25 octobre 2019 pour délibérer,

Considérant que les crédits d'un montant de 18 000 euros ont été inscrits au budget de la Ville,

Considérant que ces crédits sont employés totalement ou partiellement selon le nombre annuel de sportifs de haut niveau bénéficiaires de ces bourses ainsi que du niveau de leurs résultats sportifs,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer** une bourse de soutien aux sportifs de haut niveau comme suit,

LE MOEL	Franck	<i>ASM Canoë-Kayak</i>	4 500 €
BOURSIER	Nicolas	<i>ASM Canoë-Kayak</i>	2 700 €
LEFOULON	Salya	<i>ASM Canoë-Kayak</i>	2 700 €
NERE	Caroline	<i>ASM Aviron</i>	1 300 €
DE OLIVEIRA	Killian	<i>ASM Canoë-Kayak</i>	1 100 €
JACOB	Lucas	<i>ASM Canoë-Kayak</i>	1 100 €

- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

Le Maire

Raphaël COGNET